

Garanties optionnelles	Souscrites	Franchises
Biens extérieurs : Murs de soutènement, clôtures, portails et portillons, arbres, plantations et installations extérieures définies aux conditions générales	<b>oui</b>	Selon la garantie principale mise en jeu
Piscine	<b>non</b>	
Court de tennis	<b>non</b>	
Domages aux canalisations extérieures :		
Niveau 1 (canalisation d'alimentation en eau)	<b>non</b>	
Niveau 2 (canalisation d'alimentation en eau et canalisations d'évacuation)	<b>non</b>	
Valeur à neuf du mobilier	<b>non</b>	
Panne électroménager (électroménager, TV, vidéo)	<b>non</b>	
Garantie plus :	<b>non</b>	
Contenu congélateur		
Vol à l'arraché		
Bris de glace du mobilier		
Accident ménager		
Coût de l'eau perdue		
Matériel en tout lieu		
Bicyclettes	<b>non</b>	
Instruments de musique	<b>non</b>	
Autres matériels de loisirs	<b>non</b>	
Appareils multimédia nomades	<b>non</b>	
Prothèses auditives	<b>non</b>	
Responsabilité locative de vos colocataires	<b>non</b>	
Assistance juridique	<b>non</b>	
Assistance juridique et Assistance juridique Option Plus	<b>non</b>	

(1) Ces montants sont indexés chaque année selon l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) base 100 au 4ème trimestre 1998 ou tout autre indice qui pourrait lui être substitué.

L'indice IRL retenu pour ce contrat est celui du 4ème trimestre 2021 soit 132,62.

#### ■ DISPOSITIONS SPECIALES

- Vous déclarez que votre habitation n'est pas équipée d'un insert de cheminée ou d'un poêle de chauffage et vous vous engagez à nous signaler toute installation ultérieure de ce type de chauffage.

